



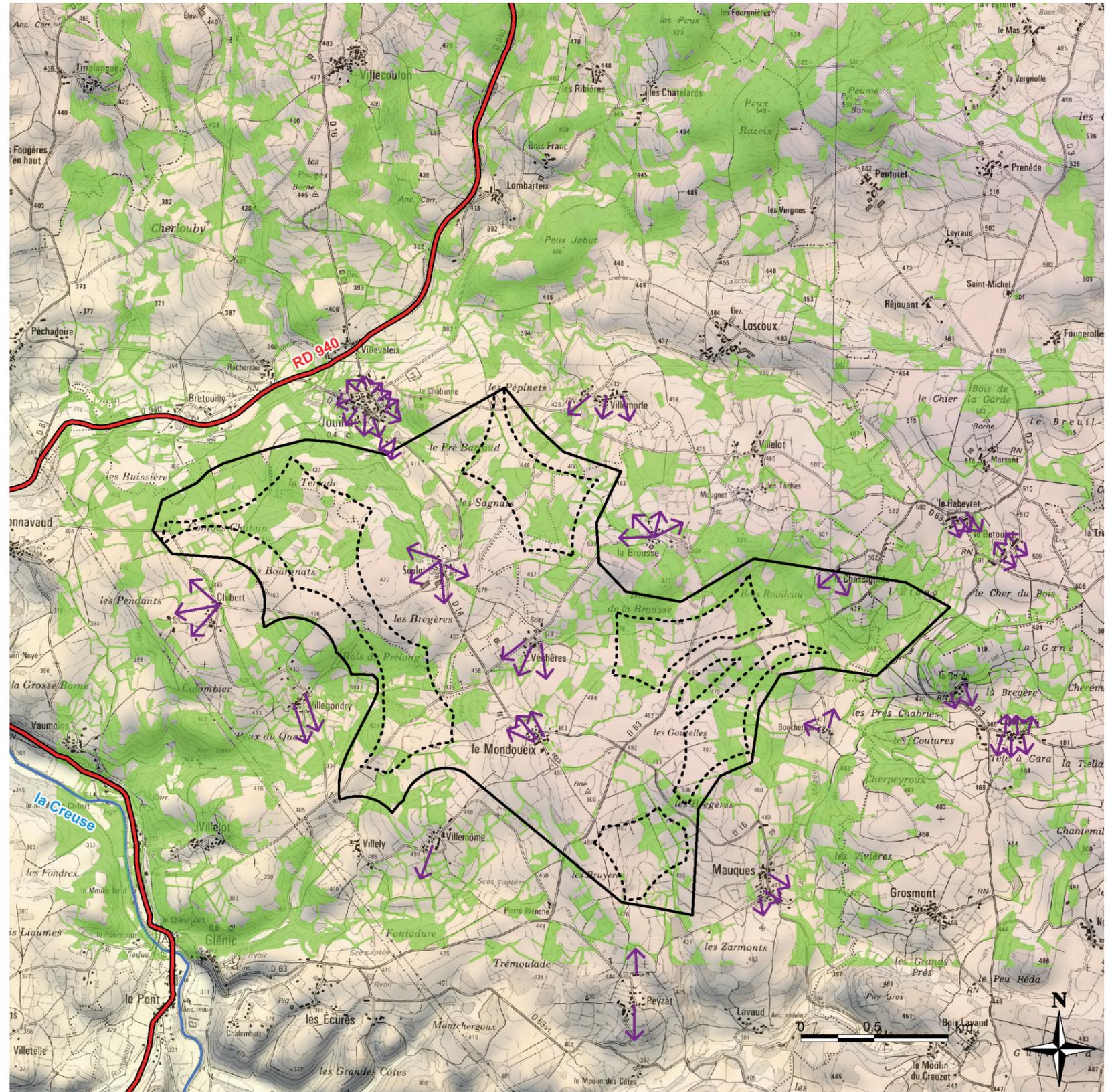
## 2.4.2. PERCEPTIONS SUR SITE

Les perceptions sur le site éolien sont intimement liées au bocage, au boisement et à l'ondulation du relief.

Les parcelles boisées sont petites et le bocage, qui recouvre l'essentiel du site éolien, est relativement lâche sur le plateau de Soulat et du Mondoueix. Concernant l'habitat, des effets d'encercllement sont à craindre, en particulier pour Soulat, Véchères et le Mondoueix qui se trouvent à proximité d'espaces ouverts. Certains hameaux par leur position en rebord de plateau peuvent présenter des vues dégagées (comme Lascoux). D'autres hameaux sont isolés visuellement du site d'étude par la végétation proche ou par un relief (comme la Brousse). Un chemin de petite randonnée traverse le site au niveau du plateau de Soulat et de Lascoux, en milieu ouvert, ce qui favorise la découverte d'un éventuel projet.

### Diagnostic - perceptions

- Lors de la composition du projet, une attention particulière sera portée à l'effet d'encercllement des hameaux de Soulat, Véchères et le Mondoueix et à l'effet de surplomb du village de Jouillat et de ses monuments protégés.
- Le contexte boisé et bocager contribue localement à limiter la perception du projet. Il peut faciliter l'intégration des aménagements.
- Les haies bocagères devront être préservées au maximum dans un souci de maintien de l'identité des monts de Jouillat
- Les routes, peu fréquentées, et les chemins d'exploitation permettront de définir facilement des accès sur le site éolien sans modifier considérablement l'existant.



Carte 22 : Fonctionnement visuel du site d'étude  
Source : ©IGN Scan 25®/BD Alti® ; Corine Land Cover ; BORALEX

- ▭ site éolien
- - - zone d'implantation possible
- cours d'eau principal
- route principale
- bois, bosquet et haie
- ➔ orientation principale de l'habitat (n'exclut pas d'autres orientations plus ponctuelles)

## 2.5. SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES

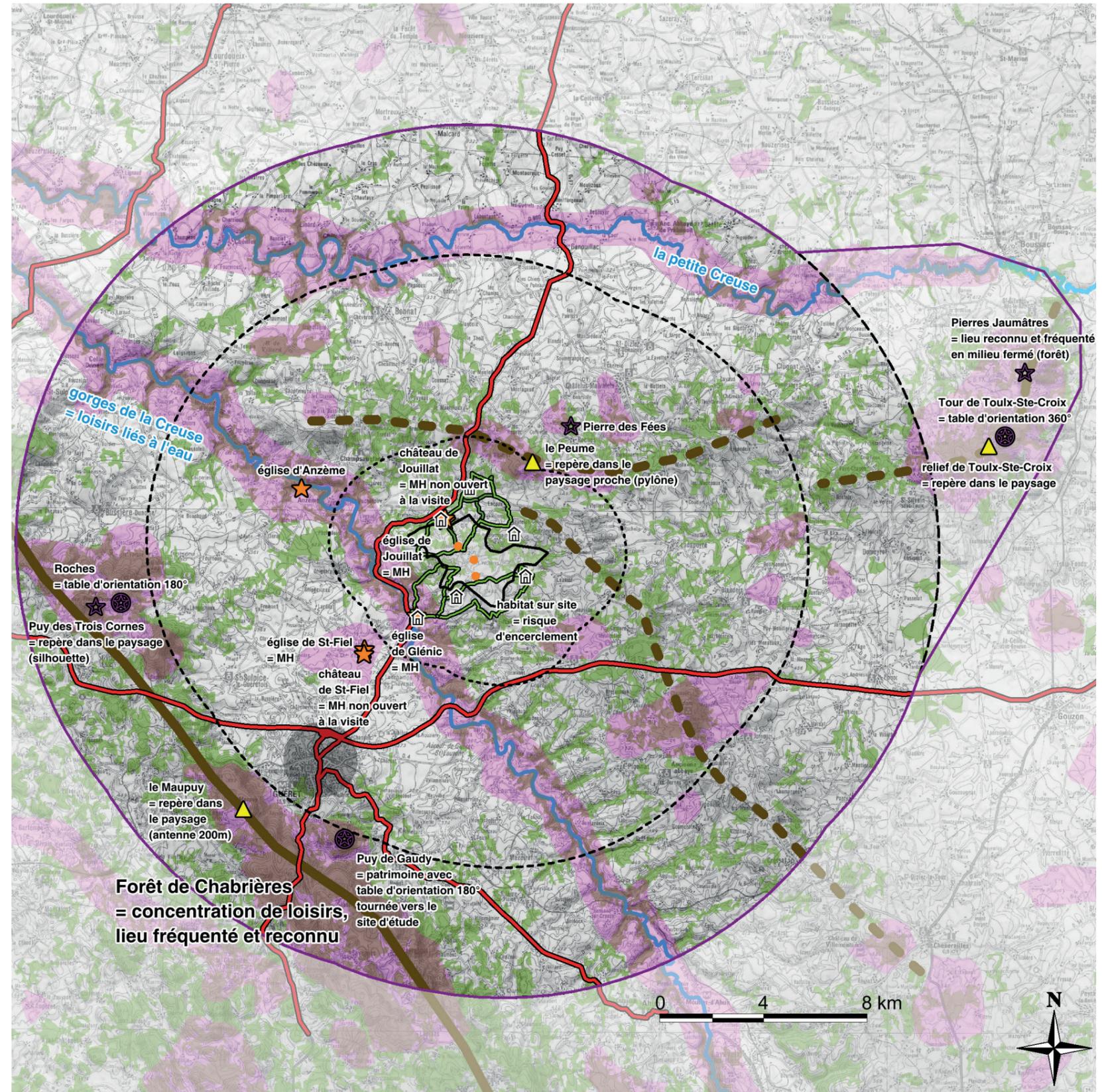
La phase initiale de l'étude a permis d'identifier les unités, structures et éléments paysagers qui caractérisent le territoire du projet.

Le tableau de synthèse suivant (Tableau 3) reprend ces différents éléments pour mesurer la sensibilité paysagère générale du site au regard du projet éolien.

L'enjeu représente pour une portion du territoire, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet.

La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation d'un projet éolien. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'impact potentiel d'un parc éolien sur l'enjeu étudié. Il s'agit de la sensibilité à l'éolien de manière générale.

(Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, MEEDDAT, actualisation de 2010).



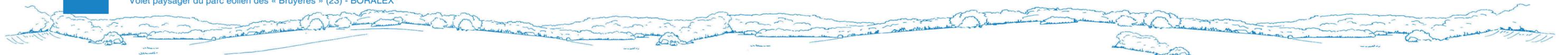
Carte 23 : Synthèse des principaux enjeux et sensibilités  
Source : ©IGN Scan 100®/BD Alti® ; BORALEX

Elément à enjeu	Descriptif	Niveau de l'enjeu	Niveau de la sensibilité vis-à-vis du projet
<b>Image du territoire</b>	Le territoire creusois se caractérise dans un premier temps par des paysages ruraux et naturels. Il révèle également un aspect moderne grâce à des ouvrages d'art modernes. Entre tradition et modernité, la Creuse possède ainsi un caractère contrasté. Les éoliennes peuvent de ce fait affirmer ce contraste par leur modernité. La dynamique touristique en cours dans le département peut aussi être l'occasion de valoriser réciproquement le territoire et le projet éolien.	Faible	Faible
<b>Paysage</b>	Le site d'étude se trouve sur les <b>monts de Jouillat, à l'interface des massifs d'Ajain et de Toulx-Sainte-Croix, non loin de la vallée de la Creuse</b> . La ligne de force principale est orientée nord-ouest/sud-est (massif de Guéret, massif d'Ajain, Creuse). Si des vues d'ensemble englobant le site d'étude sont possibles depuis les hauteurs du territoire, les autres perceptions sont en revanche conditionnées par le <b>contexte bocager et les boisements</b> . Le site d'étude se trouve en effet dans un paysage bocager collinaire : les haies en tant qu'élément paysager identitaire sont à intégrer dans la réflexion afin de les préserver au mieux, voir de les reconstituer. Le site d'étude ne se trouve pas sur un paysage emblématique.	Faible à Moyen (pas sur un paysage emblématique mais relief moyennement exposé à la vue et bocage)	Faible à Moyen (vis-à-vis du contexte bocager)
<b>Monuments et sites patrimoniaux, touristiques et de loisirs</b>	Les éléments patrimoniaux sont en général <b>protégés par le relief, la couverture forestière et/ou bocagère</b> . Certains monuments historiques présentent une <b>sensibilité vis-à-vis d'un projet éolien</b> du fait de leur <b>localisation au pied du relief du site d'étude</b> (château et église de St-Fiel, église de Glénic), <b>de leur proximité</b> (château et église de Jouillat) ou de leur <b>reconnaissance</b> (gorges de la Creuse, forêt de Chabrières, Pierres Jaumâtres...), ces derniers étant généralement isolés visuellement ou éloignés. Si le massif de Guéret concentre de nombreux <b>sites à vocation touristiques</b> (forêt de Chabrières, étang de Courtilles, parc animalier, sentiers de randonnée, ...) les monts de Jouillat ont quant à eux une vocation touristique plus simple et authentique (balade, ressourcement, ...) avec la présence de gîtes et chambres d'hôte de qualité à proximité du site d'étude.	Moyen	Faible à Moyen (d'une manière générale du fait de la distance et du contexte bocager/foret)
			Fort (localement vis-à-vis des sites proches et exposés)
<b>Habitat</b>	D'une manière générale, le contexte bocager/boisé raccourcit la plupart des vues depuis les lieux habités qui s'insèrent au sein d'un écrin végétal. Le bocage se relâche parfois localement, favorisant alors des échappées visuelles plus longues. C'est le cas sur le site d'étude et ses environs : l'habitat proche y est dispersé et constitué de nombreux hameaux (=villages) s'égrénant sur le site d'étude et ses environs. Les risques d'encerclement (villages sur site d'étude) et/ou de surplomb (villages sur site d'étude et en périphérie) seront à intégrer dans la réflexion sur l'implantation. La ville de <b>Guéret</b> , par sa position à flanc de versant, <b>est tournée face</b> au relief du site d'étude.	Fort (d'une manière générale avec la densité de villages/hameaux et la ville de Guéret)	Moyen (d'une manière générale)
			Fort (vis-à-vis de l'habitat proche)
<b>Voies de communication</b>	D'une manière générale, le contexte bocager/boisé raccourcit la plupart des vues depuis les axes de communication qui s'insèrent au sein d'un écrin végétal. L'enjeu le plus important est la découverte du site depuis la RD 940 à l'approche de Jouillat en provenance du nord, ou en provenance du sud (avant de traverser les gorges de la Creuse). Cette route a la particularité d'être relativement fréquentée, de passer à proximité du site d'étude et de parfois cheminer dans son axe. La RN145, axe majeur et fréquenté du territoire, passe à plus de 3 km du site d'étude, ne chemine pas strictement dans l'axe du site et ne permet pas dans ce sens de voir simultanément le site d'étude et un élément identitaire du paysage (comme c'est le cas vis-à-vis des Monts de Guéret).	Faible (d'une manière générale)	Faible (d'une manière générale)
		Moyen (vis-à-vis de la RD 940)	Moyen (vis-à-vis de la RD 940)
<b>Eolien et marge de manoeuvre</b>	Il n'y a <b>pas de parcs éoliens construits</b> sur le territoire d'étude, le plus proche étant à 23 km. Il y a en revanche des projets qui seront à prendre en compte dans l'analyse des effets cumulés. D'après le Schéma Régional Eolien, le site d'étude se trouve sur une <b>zone favorable à l'implantation d'éoliennes</b> (d'un point de vue du patrimoine et d'un point de vue global toutes thématiques confondues). La <b>marge de manoeuvre</b> risque quant à elle d'être <b>réduite</b> du fait des nombreuses contraintes (servitudes, relief, habitat, patrimoine, sentiers, etc.)	Faible (vis-à-vis du schéma régional éolien)	Moyen (vis-à-vis des projets éoliens en cours et de la marge de manoeuvre réduite)

Code couleur	Enjeu/Sensibilité
Fort	Fort
Moyen	Moyen
Faible	Faible

**Tableau 1 : Synthèse de la sensibilité paysagère**  
Source : BORALEX

- Au regard des enjeux étudiés, ce projet ne présente pas de contre-indication paysagère majeure. Toutefois, la proximité du château de Jouillat et des églises de Jouillat et Glénic, et la présence d'habitat proche et dispersé seront à prendre en compte dans l'adaptation de la zone d'implantation possible et la conception du projet. L'installation d'éoliennes dans ce paysage doit donc être évaluée au vu d'études fines d'analyse des impacts et de recommandations particulières en accord avec les choix locaux d'aménagement.



## 3. Projet paysager

### 3.1. INTRODUCTION

La réflexion sur l'implantation des éoliennes combine les différents critères techniques, fonciers, environnementaux et paysagers, la viabilité du projet résultant d'un consensus de l'ensemble de ces contraintes.

Le projet paysager est défini après plusieurs étapes :

- la première va permettre d'identifier, grâce à l'analyse qui a été faite sur le paysage existant, les contraintes paysagères et les grands principes paysagers que devra essayer de respecter le projet. Il s'agit en quelque sorte de contraintes paysagères élémentaires qui, superposées à d'autres contraintes, notamment environnementales, techniques et énergétiques, donnent une bonne idée de la marge de manœuvre disponible pour proposer des scénarios d'implantation ;

- la seconde étape présente et analyse plusieurs scénarios envisageables sur ce site, selon une réflexion itérative. Pour chacun d'eux sont identifiés les points forts et les points faibles par rapport aux enjeux et sensibilités relevés lors de l'analyse du territoire tant au niveau paysager qu'au niveau technique (nouvelles servitudes) ou environnemental ;

- la dernière étape consiste en l'adaptation du projet en fonction, d'une part, des grandes lignes retenues au niveau paysager, et, d'autre part, des contraintes avérées sur ce site pour aboutir à une implantation finale.

#### Définition préalable

**Intervisibilité** : la notion de « co-visibilité » est à réserver aux monuments historiques. Le terme d'« intervisibilité » s'applique au cas général de visibilité entre une éolienne et un site patrimonial ou des éléments de paysage.

On parle de « co-visibilité » ou de « champ de visibilité » lorsqu'un édifice est au moins en partie dans les abords d'un monument historique et visible depuis lui ou en même temps que lui.

Par conséquent la notion d'« intervisibilité » entre éolienne et patrimoine s'applique lorsque :

- l'éolienne est visible depuis le site patrimonial ;
- le site patrimonial est visible depuis l'éolienne ;
- le site patrimonial et l'éolienne sont visibles simultanément, dans le même champ de vision ;

...et cela quelles que soient les distances d'éloignement de ces éléments de paysage et des points de vue. De manière plus générale l'« intervisibilité » s'établit entre les éoliennes et tout autre élément de paysage (village, forêt, point d'appel, arbre isolé, château d'eau...).

Source : Guide méthodologique de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2010.



## 3.2. CONTRAINTES ET PRINCIPES PAYSAGERS

### 3.2.1. CONTRAINTES PAYSAGÈRES NOTABLES

#### 3.2.1.1. Limiter les situations de covisibilité et de surplomb vis-à-vis du château de Jouillat

Le territoire du projet possède un patrimoine bâti relativement dense. Parmi eux se trouvent l'église et le château inscrits de Jouillat. Leur proximité au site éolien (<1km) et leur implantation au pied du relief leur confèrent une sensibilité particulière, d'autant plus que la silhouette du château est relativement prégnante dans le paysage proche, l'église étant quant à elle plus discrète. Des situations de covisibilité avec surplomb de ces monuments par les éoliennes sont ainsi possibles. Il en va de même de l'habitat.



Photo 40 : Vue furtive sur la silhouette du château depuis la RD 940

Source : BORALEX



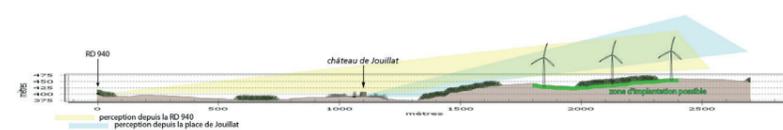
Photo 41 : Vue dégagée sur la silhouette du château de Jouillat depuis la RD 16 peu fréquentée

Source : BORALEX



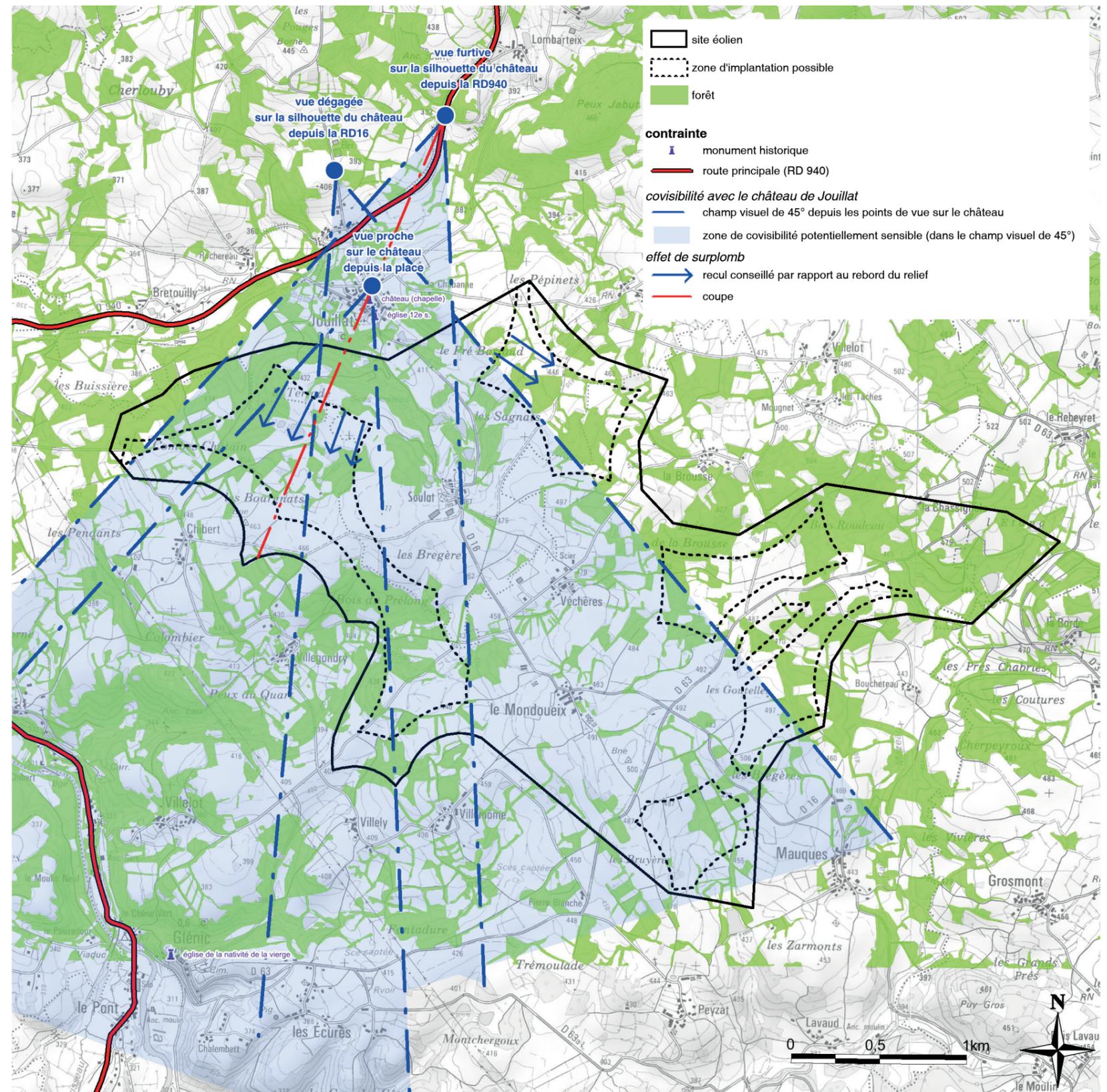
Photo 42 : Vue proche sur le château de Jouillat depuis la place

Source : BORALEX



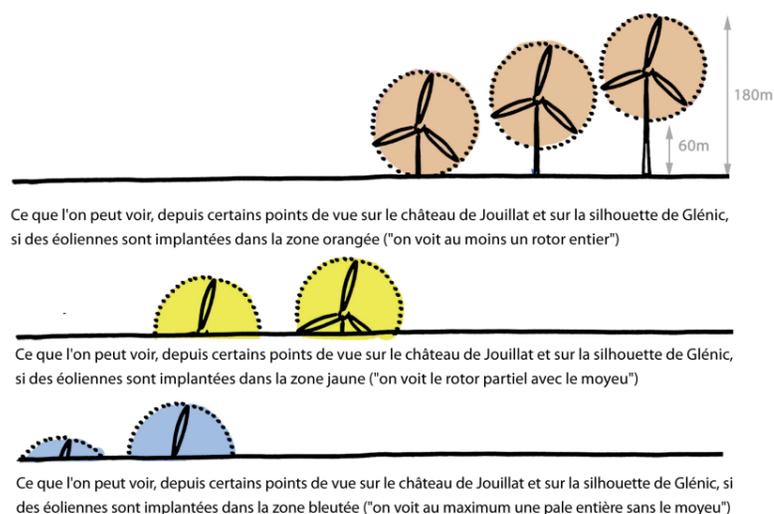
Coupe 11 : Perception dans l'axe de la RD 940, de Jouillat et de son château (coupe sans exagération altimétrique)

Source : BORALEX



Carte 24 : Contrainte paysagère vis-à-vis de Jouillat et de son château  
Source : ©IGN Scan 25®/BD Alti® ; Corine Land Cover ; BORALEX





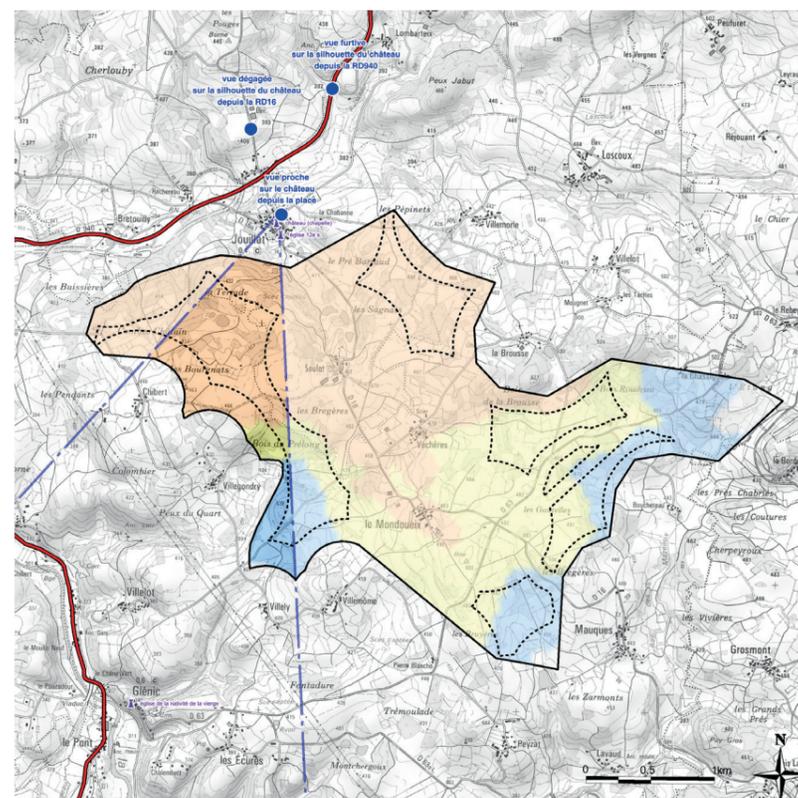
**Figure 19 : Portion d'éolienne visible**  
Source : BORALEX

### Méthodologie

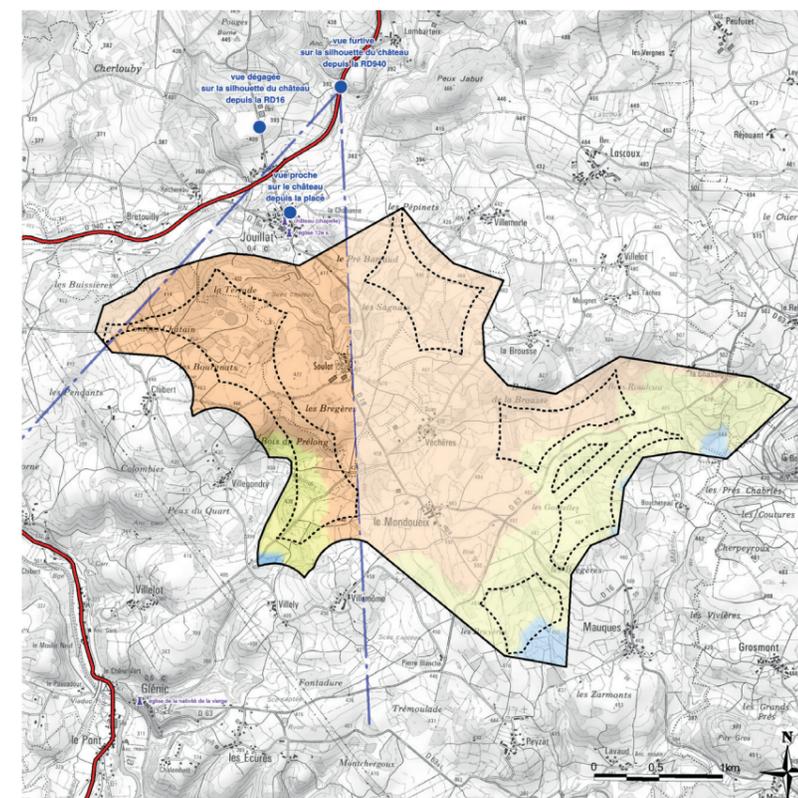
Les bassins de visibilité qui suivent ont été calculés à partir du logiciel Mapinfo et son extension Vertical Mapper. Il s'agit d'un calcul de visibilité complexe s'appuyant sur le Modèle Numérique de Terrain (relief) et ne prenant pas en compte la forêt à ce stade de l'étude. Le gabarit final n'étant pas défini à ce stade, l'analyse a été faite avec l'hypothèse d'un gabarit maximum (hauteur totale de 180m avec 120m de rotor et de hauteur de moyeu).

#### Recommandations vis-à-vis de Jouillat :

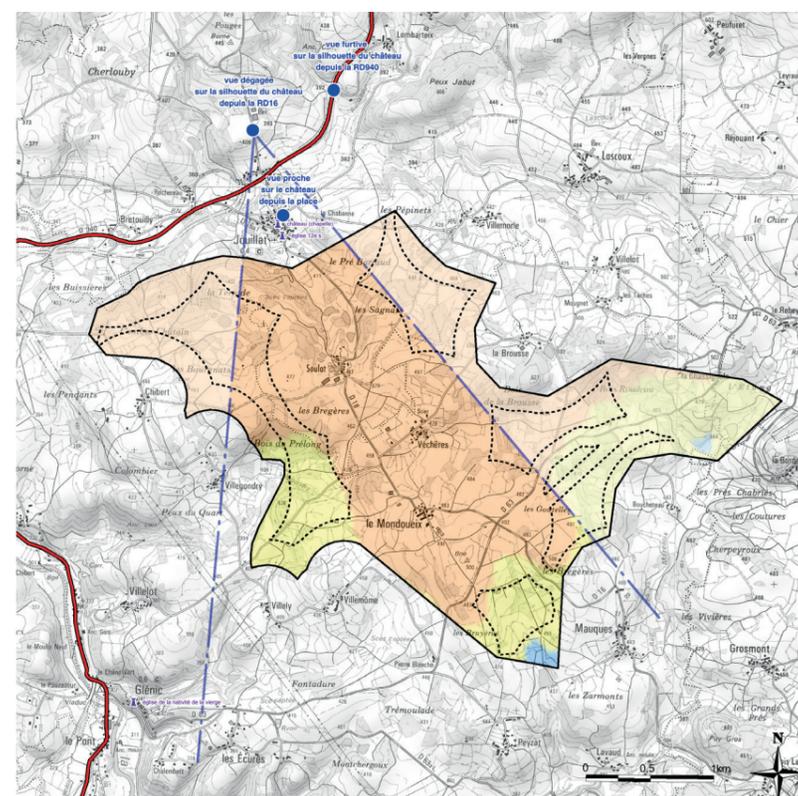
- prendre du recul par rapport à Jouillat (c'est à dire par rapport au rebord du plateau) pour limiter les effets de surplomb (Carte 24)
- éviter d'investir la zone ouest du site d'étude pour limiter l'emprise du projet au sein du champ visuel (45°) mettant en scène le château (Carte 24)
- privilégier le sud-est du site d'étude pour limiter la portion d'éolienne visible (Carte 25, Carte 26, Carte 27)



**Carte 25 : Analyse depuis la place de Jouillat avec des éoliennes de 180m**  
Source : ©IGN Scan 25®/BD Alti® ; BORALEX



**Carte 26 : Analyse depuis la RD940 avec des éoliennes de 180m**  
Source : ©IGN Scan 25®/BD Alti® ; BORALEX



**Carte 27 : Analyse depuis la RD16 avec des éoliennes de 180m**  
Source : ©IGN Scan 25®/BD Alti® ; BORALEX

- site éolien
- zone d'implantation possible
- zone à l'intérieur de laquelle des éoliennes seraient visibles (bout de pale)
- zone à l'intérieur de laquelle des éoliennes seraient visibles (rotor partiel)
- zone à l'intérieur de laquelle des éoliennes seraient visibles (rotor entier)

3.2.1.2. Limiter les covisibilités avec la silhouette de Glénic

Glénic se découvre préférentiellement depuis la RD 940 en provenance du sud. La silhouette du village avec son église (monument historique) apparaît adossée au versant boisé.



Photo 43 : Vue dégagée sur la silhouette de Glénic depuis la RD 940

Source : BORALEX

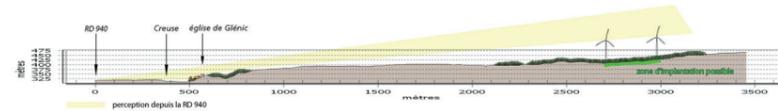
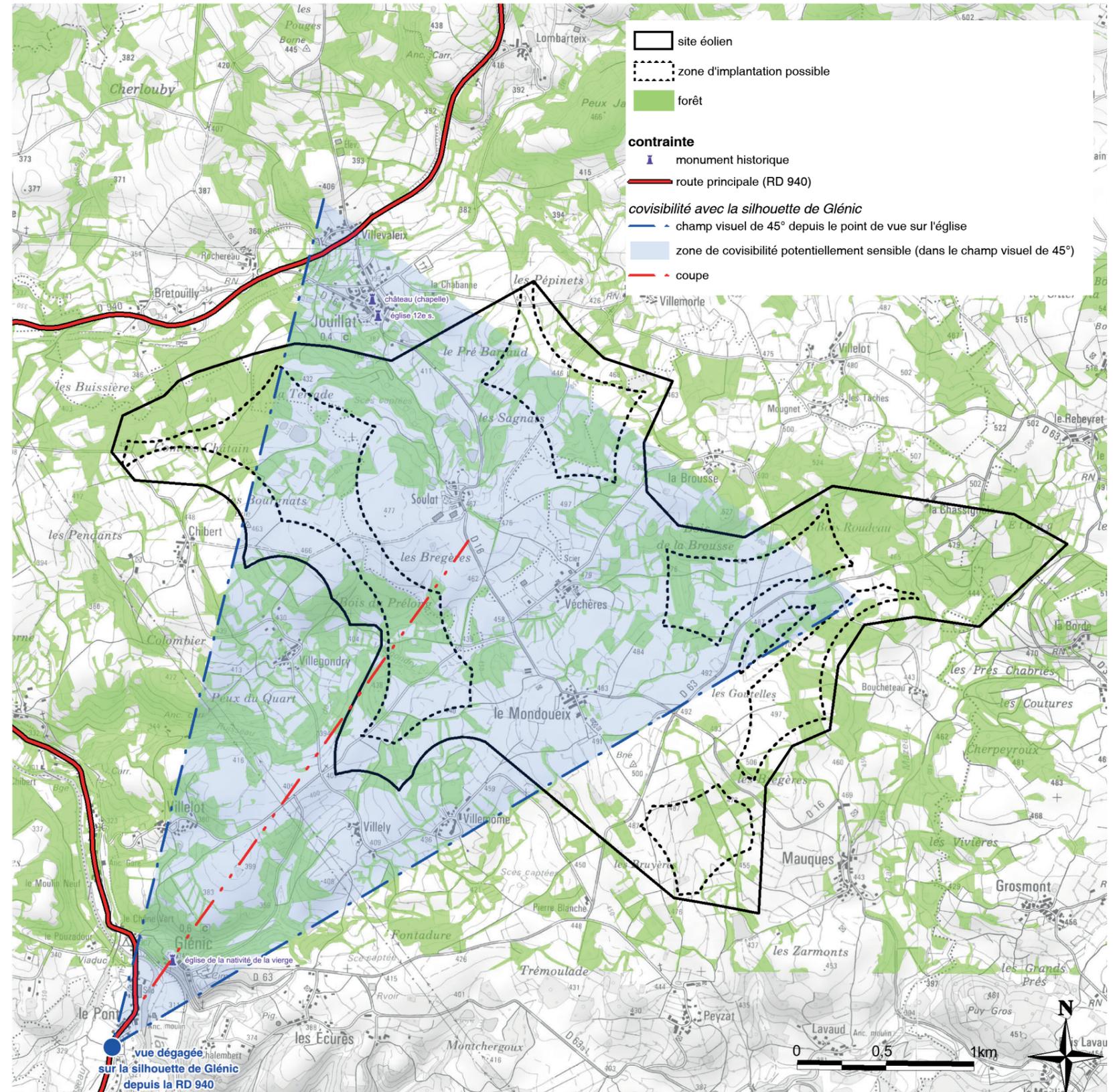


Photo 44 : Perception dans l'axe de la RD 940 et de l'église de Glénic

Source : BORALEX

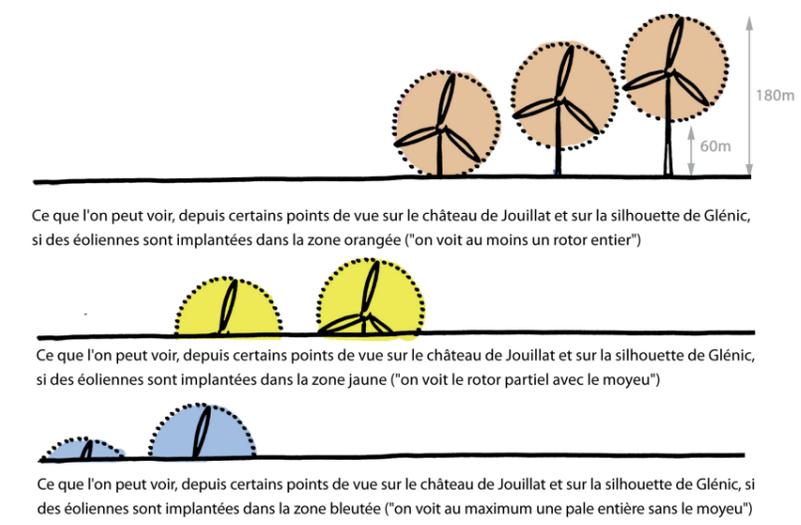


Carte 28 : Contrainte paysagère vis-à-vis de Glénic

Source : ©IGN Scan 25®/BD Alti® ; Corine Land Cover ; BORALEX

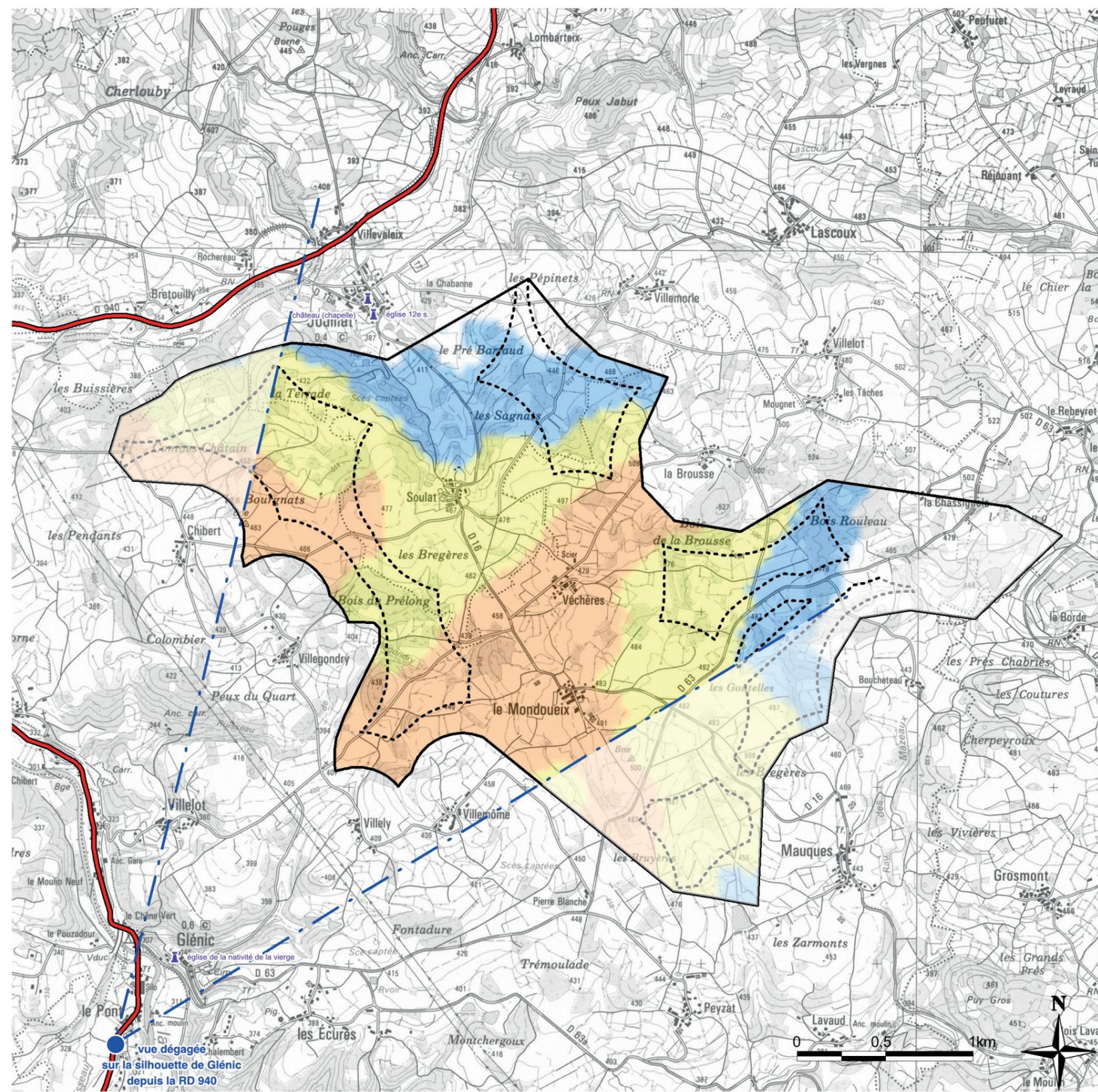


- Recommandations vis-à-vis de Glénic :**
- éviter d'investir la zone ouest du site d'étude pour limiter l'emprise du projet au sein du champ visuel (45°) mettant en scène l'église au sein du village (Carte 28)
  - privilégier l'est du site d'étude pour limiter la portion d'éolienne visible (Carte 29)



**Figure 20 : Portion d'éolienne visible**  
Source : BORALEX

site éolien  
 zone d'implantation possible  
 zone à l'intérieur de laquelle des éoliennes seraient visibles (bout de pale)  
 zone à l'intérieur de laquelle des éoliennes seraient visibles (rotor partiel)  
 zone à l'intérieur de laquelle des éoliennes seraient visibles (rotor entier)



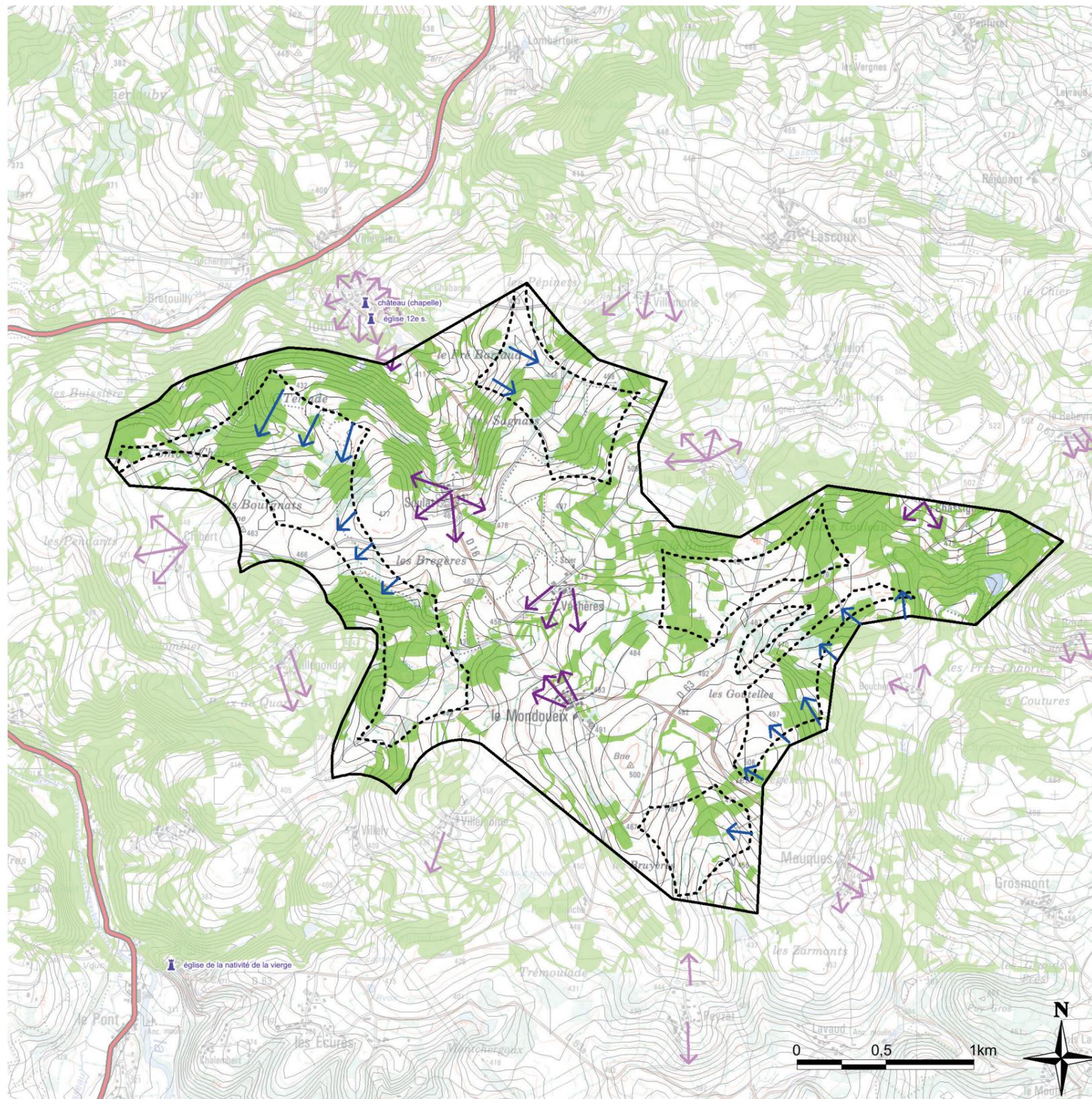
**Carte 29 : Analyse depuis la RD940 avec des éoliennes de 180m**  
Source : ©IGN Scan 25©/BD Alti© ; BORALEX



**3.2.1.3. Limiter l'encercllement de l'habitat sur site**

La composition du projet éolien devra tenir compte de l'emprise visuelle des éoliennes pour l'habitat proche, en particulier les hameaux de Soulat, Véchères et le Mondoueix localisés sur le site d'étude. Même si ces hameaux sont pour certains en partie protégés par leur position à flan de versant et par le bâti, des respirations devront être ménagées autour des hameaux afin de ne pas venir « remplir » la zone d'implantation possible les entourant.

- Recommandations vis-à-vis de l'habitat :**
- éviter d'investir simultanément la zone ouest et les autres zones (Carte 30)
  - se reculer autant que possible des rebords du relief pour limiter les effets de surplomb (Carte 30)



**Carte 30 : Contrainte paysagère vis-à-vis de l'habitat proche**  
 Source : ©IGN Scan 25®/BD Alti® ; Corine Land Cover ; BORALEX

